FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement 1907/2006/CE (REACH)

Date d'émission de la fiche: 2021-09-03

Rubrique 1. Identification du mélange et de la société

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit : **PRO-SPARK** **Code:** 343507

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Description du produit **Détergent dégraissant désodorisant d'usage général, super concentré**

Restrictions d'utilisation : Pour usage professionnel uniquement.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant :
LABORATOIRES CHOISY LTÉE
390, boul. St-Laurent est
Louiseville, Qué., Canada, J5V 2L7
info@choisy.com
www.choisy.com

Distributeur :
HYPRED SAS
55, Boulevard Jules Verger B.P 10180
35803 DINARD Cedex - FRANCE
Tél: +33 (0)2 99 16 50 00
Fax: +33 (0)2 99 16 50 20
E-mail: kersia@kersia-group.com

Pour toutes informations concernant cette fiche de données de sécurité, veuillez contacter: regulatory@kersia-group.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

N° d'Appel d'urgence: Kersia
Europe: +44 1273 289451

Rubrique 2. Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Définition du produit : Mélange

Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

Ce produit est classé comme dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses modifications.

Classification : CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 1
LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 1

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

2.2 Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H314 - Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Ingrédients dangereux : - Métasilicate de sodium

Conseils de prudence

Généralités : Non applicable.

Prévention : P280 - Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux et du visage.

Intervention : P303 + P361 + P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.
P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P301 + P330 + P331 - EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Stockage : Non applicable.

Élimination : Non applicable.

Information additionnelle : Non applicable.

2.3 Autres dangers

Aucun connu.

Rubrique 3. Composition/informations sur les composants

Substance/préparation : Mélange

Ingrédients dangereux	Identifiants	%	Classification (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Type
- Alcools, C12-15, éthoxylés propoxylés	CAS: 68551-13-3	5 - 10	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 Aquatic Acute 1, H400 (M=1)	[1]
- Métasilicate de sodium	CE: 229-912-9 CAS: 6834-92-0 Index: 014-010-00-8	1 - 5	Skin Corr. 1B, H314 Eye Dam. 1, H318 STOT SE 3, H335	[1]
- Chlorure d'alkyl(C12-C16) diméthylbenzylammonium	CE: 270-325-2 CAS: 68424-85-1	1 - 5	Flam. Liq. 3, H226 Acute Tox. 4, H302 Skin Corr. 1, H314 Eye Dam. 1, H318	[1]

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, ni PTB ou tPtB, ni soumises à une limite d'exposition professionnelle et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

Type

[1] Substance classée avec un danger pour la santé ou l'environnement
[2] Substance avec une limite d'exposition au poste de travail

Voir section 16 pour le texte intégral des mentions H déclarées ci-dessus.

Rubrique 4. Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Contact avec les yeux : Consulter un médecin immédiatement. Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Continuez de rincer pendant 10 minutes au moins.

Contact avec la peau : Consulter un médecin immédiatement. Rincer la peau contaminée à grande eau. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants. Continuez de rincer pendant 10 minutes au moins.

Inhalation : Consulter un médecin immédiatement. Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. S'il ne respire pas, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, que le personnel qualifié pratique la respiration artificielle ou administre de l'oxygène.

Ingestion : Consulter un médecin immédiatement. Rincez la bouche avec de l'eau. Si une personne a avalé de ce produit et est consciente, lui faire boire de petites quantités d'eau. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Yeux : Douleur,larmoiement,rougeur

Peau : Douleur ou irritation,rougeur,la formation d'ampoules peut éventuellement apparaître

Inhalation : irritation des voies respiratoires,toux

Ingestion : Douleurs stomacales

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'inhalation de produits de décomposition lors d'un incendie, les symptômes peuvent être différés. La personne exposée peut avoir besoin de rester sous surveillance médicale pendant 48 heures.

Rubrique 5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Utiliser un agent extincteur approprié pour étouffer l'incendie avoisinant.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

L'augmentation de pression résultant d'un incendie ou d'une exposition à des températures élevées peut provoquer l'explosion du conteneur.

Risque lié aux produits de décomposition thermique : Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes: dioxyde de carbone monoxyde de carbone oxydes d'azote composés halogénés oxyde/ oxydes de métal

5.3 Conseils aux pompiers

En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu : Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive. Les vêtements pour sapeurs-pompiers conformes à la Norme européenne EN 469 procurent un niveau de protection de base contre les accidents chimiques.

Rubrique 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle :

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Empêcher l'accès aux personnes non requises et ne portant pas de vêtements de protection. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Éviter de respirer les vapeurs ou les aérosols. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle adapté.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation. Informez les autorités compétentes en cas de pollution de l'environnement (égouts, voies d'eau, sol et air) par le produit.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau. Sinon, ou si la matière est insoluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un conteneur à déchets approprié. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir la section 8 pour les équipements de protection personnelle et la section 13 pour l'élimination des déchets.

Rubrique 7. Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Ne pas mettre en contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas avaler. Éviter de respirer les vapeurs ou les aérosols. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Si au cours d'une utilisation normale, la substance présente un danger respiratoire, une ventilation adéquate ou le port d'un appareil respiratoire est obligatoire. Tenir à l'écart des acides. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce conteneur. Manipuler avec soin, éviter les éclaboussures.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stocker conformément à la réglementation locale. Stocker dans le récipient d'origine à l'abri de la lumière directe du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventilé à l'écart des matériaux incompatibles (cf. la Section 10). Séparer des acides. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Non disponible.

Rubrique 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Nom des composants	Valeurs limites d'exposition
Aucune valeur de limite d'exposition connue.	

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles de l'exposition : S'assurer que la ventilation est appropriée s'il y a un risque de formation d'aérosol ou d'accumulation de vapeur.

Protection individuelle :

Yeux :	Porter des lunettes de protection contre les éclaboussures chimiques.
Mains :	Porter des gants imperméables et résistants aux produits chimiques.
Respiratoire :	Les conditions usuelles d'emploi ne requièrent pas le port d'équipement de protection respiratoire.
Autre :	Porter des vêtements de protection appropriés pour éliminer tout risque de contact avec la peau.

Consignes pour produit dilué: L'information contenue dans ce document concerne le produit concentré tel que vendu. En dilution d'usage recommandée, les risques inhérents à ce produit sont fortement réduits. Les mesures de prévention peuvent donc être adaptées selon le jugement de l'employeur en fonction de l'expérience et/ou du niveau d'exposition des travailleurs.

Rubrique 9. Propriétés physiques et chimiques :

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

pH :	13 à 13.5	**État physique :**	Liquide. [Liquide transparent.]
Densité relative :	1.045 à 1.05	**Odeur :**	Eucalyptus
Point d'ébullition:	100°C	**Couleur :**	Turquoise.
Point de fusion/congélation :	<0°C		
Ionicité (dans l'eau) :	Cationique.		
Propriétés de dispersibilité :	Facilement dispersible dans les substances suivantes: l'eau froide et l'eau chaude.		
Solubilité :	Facilement soluble dans les substances suivantes: l'eau froide et l'eau chaude.		
Point d'éclair :	Vase clos: >93.3°C [Pensky-Martens, closed cup.] [Le produit n'alimente pas la combustion.]		
Viscosité :	Dynamique (température ambiante): <25 mPa·s		

9.2 Autres informations

Aucune information additionnelle.

Rubrique 10. Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucune donnée d'essai spécifique relative à la réactivité n'est disponible pour ce produit ou ses composants.

10.2 Stabilité chimique

Le produit est stable.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.

10.4 Conditions à éviter

Aucune donnée spécifique.

10.5 Matières incompatibles

Réactif ou incompatible avec les matières suivantes : les acides

10.6 Produits de décomposition dangereux

Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

Rubrique 11. Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Effets aigus potentiels sur la santé

Contact avec les yeux :	Provoque de graves lésions des yeux.
Contact avec la peau :	Provoque de graves brûlures.
Inhalation :	L'inhalation de gouttelettes ou d'aérosols en suspension peut provoquer une irritation des voies respiratoires.
Ingestion :	Peut causer des brûlures à la bouche, à la gorge et à l'estomac.

Effets chroniques potentiels pour la santé

Effets cancérogènes :	Aucun effet important ou danger critique connu.
Effets mutagènes :	Aucun effet important ou danger critique connu.
Effets tératogènes :	Aucun effet important ou danger critique connu.
Effets sur la reproduction :	Aucun effet important ou danger critique connu.
Sensibilisant :	Aucun effet important ou danger critique connu.

Données toxicologiques

Nom du produit/composant	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition

- Alcools, C12-15, éthoxylés propoxylés	DL50 Voie orale	Rat	>2000 mg/kg	-
- Métasilicate de sodium	DL50 Voie orale	Rat	874 mg/kg	-
- Chlorure d'alkyl(C12-C16) diméthylbenzylammonium	DL50 Voie cutanée	Lapin	3340 mg/kg	-
	DL50 Voie orale	Rat	344 mg/kg	-

Estimations de la toxicité aiguë du mélange :	**Voie**	**Valeur ETA**
	Voie orale	31094.5 mg/kg

Rubrique 12. Informations écologiques

12.1 Toxicité

Écotoxicité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Écotoxicité en milieu aquatique

Nom du produit/composant	Résultat	Espèces	Exposition
- Alcools, C12-15, éthoxylés propoxylés	Aiguë CE50 1 à 10 mg/l	Daphnie	48 heures
	Aiguë CL50 <1 mg/l	Poisson	96 heures
- Chlorure d'alkyl(C12-C16) diméthylbenzylammonium	Aiguë CE50 0.063 mg/l	Algues	96 heures
	Aiguë CL50 0.0058 à 0.016 mg/l	Daphnie	48 heures
	Aiguë CL50 0.86 mg/l	Poisson	96 heures

12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité des tensioactifs supérieure à 60% selon test OCDE série 301

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Non disponible.

12.4 Mobilité dans le sol

Non disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Non applicable.

12.6 Autres effets néfastes

Aucun effet important ou danger critique connu.

Rubrique 13. Considérations relatives à l'élimination :

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales. Élimination des produits excédentaires et non recyclables par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes.

Rubrique 14. Informations relatives au transport

Informations sur la réglementation	14.1 Numéro ONU	14.2 Désignation officielle de transport	14.3 Classe(s)	14.4 GE*	Étiquette	Autres informations
Classe ADR/RID	UN3267	LIQUIDES ORGANIQUES CORROSIFS, BASIQUE, N.S.A. (- Métasilicate de sodium, solution)	8	III		**Remarques** Quantité limitée lorsque 5L ou moins.
Classe IMDG	UN3267	CORROSIVE LIQUID, BASIC, ORGANIC, N.O. S. (- Sodium metasilicate, solution)	8	III		**Remarks** Limited quantity in 5L or less

***GE=Groupe d'emballage / Packing Group**

14.5 Dangers pour l'environnement

Polluant marin : Not a pollutant.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport avec les utilisateurs locaux : toujours transporter dans des conditionnements qui sont corrects et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant le produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement accidentel.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable.

Rubrique 15. Informations relatives à la réglementation

15.1 Rég./législation particulières au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Composition selon la législation relative aux détergents : 5 % ou plus, mais moins de 15 %: agents de surface non ioniques. moins de 5 %: agents de surface cationiques, parfums.

Substances parfumantes allergisantes : Benzyl Benzoate

Règlement REACH: Toutes les substances utilisées dans ce mélange ont été enregistrées ou sont exemptées du règlement.

Règlement (UE) 2019/1148 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 relatif à la commercialisation et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs: Non disponible.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Ce produit est un mélange pour lequel il n'existe pas de données spécifiques concernant les effets sur la santé. Les risques sont évalués en fonction des propriétés physico-chimiques du produit et de sa composition. Les risques réels peuvent être surestimés.

Rubrique 16. Autres informations

Texte intégral des classifications [CLP/SGH]

Acute Tox. 4, H302	TOXICITÉ AIGUË (orale) - Catégorie 4
Aquatic Acute 1, H400	TOXICITÉ À COURT TERME (AIGUË) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 1
Eye Dam. 1, H318	LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 1
Eye Irrit. 2, H319	LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2
Flam. Liq. 3, H226	LIQUIDES INFLAMMABLES - Catégorie 3
Skin Corr. 1, H314	CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 1
Skin Corr. 1B, H314	CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 1B
Skin Irrit. 2, H315	CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 2
STOT SE 3, H335	TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE (Irritation des voies respiratoires) - Catégorie 3

Texte intégral des mentions H abrégées

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.

Date d'édition/ Date de révision 2021-09-03

Version 1

Cette fiche complète la notice technique d'utilisation mais ne la remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances actuelles relatives au produit concerné.

L'information fournie sur cette Fiche de Données de Sécurité a été compilée à partir de notre expérience et des données présentées dans des publications techniques variées. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de vérifier la valeur de cette information pour l'adoption des mesures de sécurité requises. Nous nous réservons le droit de réviser les Fiches de Données de Sécurité du produit au fur et à mesure qu'une nouvelle information technique nous est communiquée. L'utilisateur a la responsabilité de contacter la compagnie pour s'assurer que la Fiche de Données de Sécurité est la dernière publiée.